

COMPTE
ADMINISTRATIF
2019



L'exécution du budget 2019 se solde par un résultat global excédentaire de 973 562,78 €.

Le résultat de fonctionnement s'élève à 973 562,78 €, résultant de :

- 7 696 453,22 € de dépenses
- 8 670 016,00 € de recettes

La section d'investissement enregistre des recettes pour 3 197 370,46 € et des dépenses de 1 519 656,24 € auxquelles s'additionne le résultat reporté de 2018 de 219 346,53 €, soit un solde d'exécution à hauteur de 1 897 060,75 €. L'importance de ce solde s'explique par la mobilisation de l'emprunt en 2019 de 1 300 000 € pour le projet d'extension et réhabilitation du centre socio-éducatif, pour lequel aucun travaux n'a été commencé ni facturé en 2019 du fait de relances de la procédure d'appel d'offres.

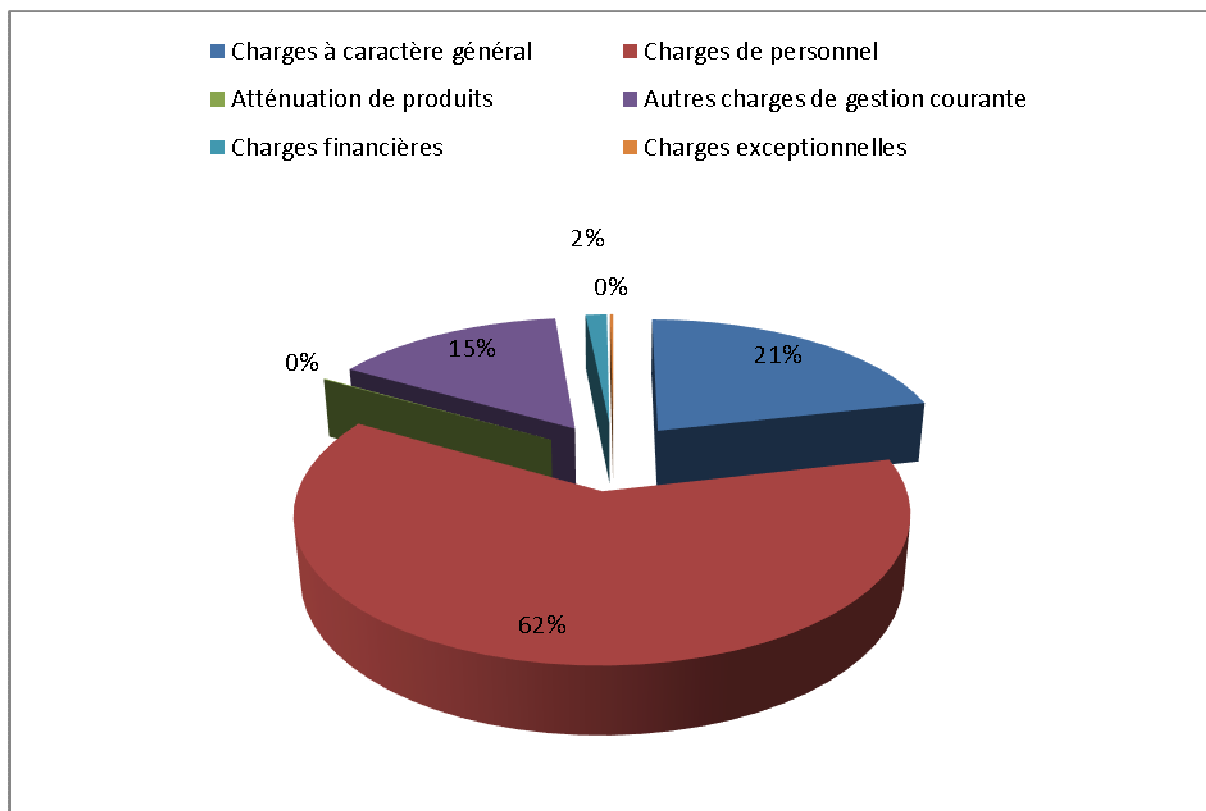
Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 344 889,82 €, et en recettes à 474 329,15 € et seront repris dans le budget primitif 2020.

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Les dépenses : 7 696 453,22 €

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 7 475 092,69 € contre 7 781 722,38 € en 2018. Elles diminuent de 3,94 %.

Elles se répartissent de la manière suivante :



011- Les charges à caractère général représentent 21,4 % des charges réelles de fonctionnement et s'élèvent à 1 599 978 € contre 1 647 965 € en 2018, soit une diminution de 2,9%.

Cette baisse est liée à :

- La suppression de certaines prestations de services (comme les NAPS),
- Des économies et efforts multipliés sur la consommation d'eau, de carburant et de matériel, sur la réparation du matériel roulant effectuée en majeure partie sur 2018 d'où le faible besoin en 2019,
- Le transfert du CIAC à la CUD ce qui a impacté les dépenses du compte 6232 « fêtes et cérémonies », du compte 6236 « catalogues et imprimés » et du compte 6237 « publications »,
- Le gros entretien des terrains a été effectué en 2018 (parcelle rue Marchandin avant cession, abattage d'arbres au stade, désherbage au cimetière), de même que pour le gros entretien sur les bâtiments comme le désamiantage de la toiture à l'école Lamartine, le désamiantage pour le remplacement de la chaudière au PIJ, le nettoyage complet de l'œuvre d'Antony Caro.
- La diminution des dépenses de transports notamment concernant l'accès aux équipements communautaires pour les établissements scolaires : on comptabilise moins de sorties en 2019.

Les charges à caractère général sont inférieures de 213 828 € aux prévisions.

Les principales économies entre les prévisions et les réalisations concernent :

- L'énergie : - 42 121 €
- Le petit équipement : - 16 909 €
- La maintenance : - 10 939 €
- Les fêtes et cérémonies : - 10 028 €
- La consommation d'eau : - 24 139 €
- Les repas scolaires : - 13 926 €
- La TICGN : -16 566 €

012- Les charges de personnel s'établissent à 4 625 070 €.

Il est à noter que cette somme comprend les salaires des contrats aidés pour lesquels la commune perçoit un remboursement de l'Etat. Ainsi l'aide perçue en 2019 s'élève à 102 485 €. Les charges nettes de personnel s'élèvent donc réellement à 4 522 585 € contre 4 627 542 € en 2018 soit une variation de 2,3 % à la baisse.

Les charges de personnel représentent finalement 61,9 % des dépenses réelles de fonctionnement et 60,1 % des dépenses globales de fonctionnement.

Une économie de 208 794 € est constatée par rapport aux prévisions (4 833 864 €).

014- Les atténuations de produits sont quasiment inexistantes. Cela s'explique par la reprise du FPIC par la CUD. Aucune autre opération n'est donc à enregistrer si ce n'est la somme de 32 € correspondant à l'écrêtement jeunes agriculteurs et 7 783 € de dégrèvement de THLV.

65- Les autres charges de gestion courante diminuent de 8,6 % passant de 1 224 689 € en 2018 à 1 118 920 € en 2019.

Une économie de 15 708 € est réalisée par rapport aux prévisions du fait notamment d'une différence de 1 378 € sur la prévision du forfait versé à l'école privée Saint Joseph et de 11 950 € sur le reversement pour les frais de prestations de services du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)2017.

66- Les charges financières évoluent à la baisse : elles s'élèvent à 102 595 € en 2019 au lieu de 106 761 € l'exercice précédent. Elles sont quasi conformes aux prévisions (économie de 1 278 €).

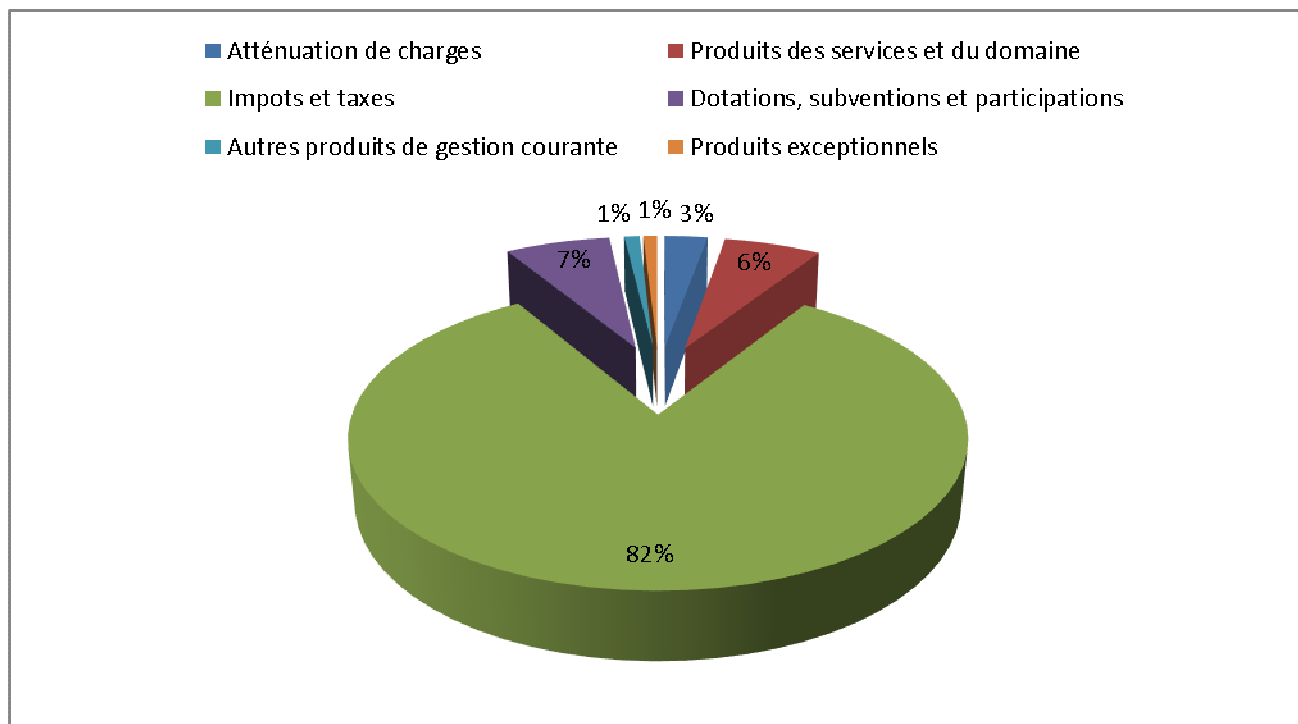
67- Les charges exceptionnelles atteignent 20 714 € et concernent essentiellement les subventions exceptionnelles, les bons pour le concours des maisons fleuries, les primes liées à la remise des médailles au personnel. Ce chapitre enregistre une hausse de 136 % à cause de la dépense relative à la démolition du mur vétuste au stade (6 768 €), à proximité de la salle de tennis, considérant l'obligation de mise en sécurité des lieux pour les usagers et son inutilité.

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 3,9 % de 2018 à 2019 et connaissent une baisse de 16,8 % depuis 2014.

1.2 Les recettes : 8 670 010 €

Les recettes réelles s'élèvent à 8 626 970 € contre 8 823 153 € en 2018.

Elles diminuent de 2,2%.



013- Le chapitre « atténuation de charges » comprend les aides de l'Etat pour les contrats aidés : la somme de 102 485 € est donc proportionnelle aux charges de personnel relatives à ces contrats.

Ce chapitre comprend également les remboursements des arrêts maladie des agents, par la compagnie d'assurances.

Les réalisations sont supérieures aux prévisions de 43 658 €.

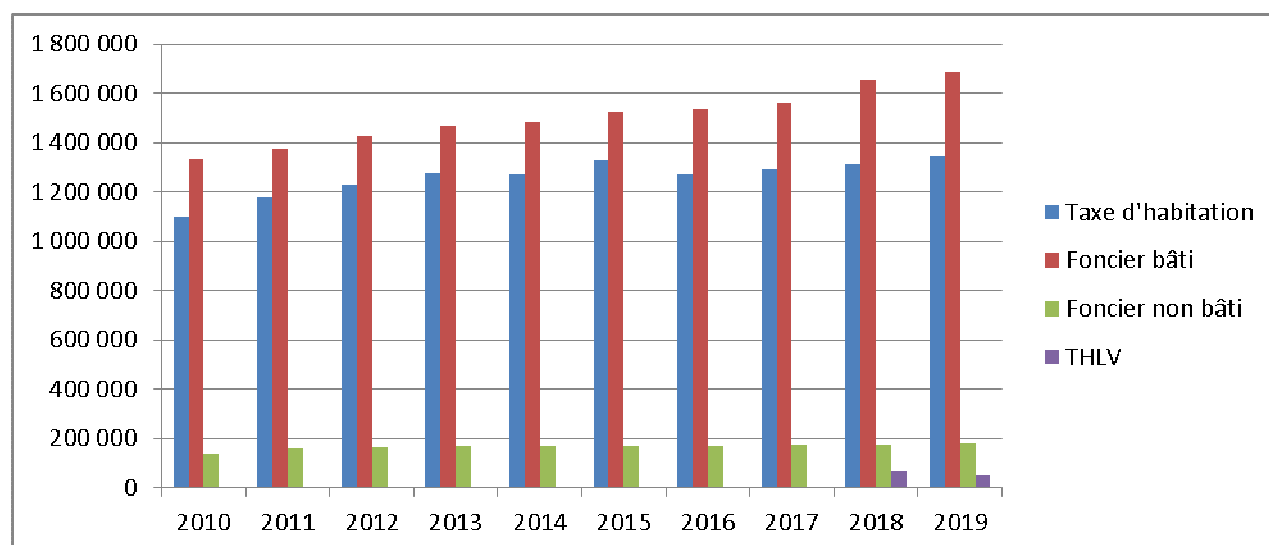
70- Les produits de services, du domaine et ventes diverses totalisent 544 998 € et représentent 6,3 % des recettes, soit une augmentation de 18,2 % par rapport à 2018. L'augmentation du compte 7066 « droit des services à caractère social » et notamment le versement du CEJ s'explique par un changement des méthodes de versement de la CAF : transformation de la politique d'acompte au 1^{er} janvier 2019 pour payer plus rapidement et simplifier les relations avec l'ensemble des partenaires locaux. Les règles de gestion des actions ont été redéfinies en profondeur en tenant compte de l'obligation de chacun et de l'évolution des systèmes d'informations. L'action sera donc harmonisée pour la majeure partie des prestations de service y compris le CEJ. C'est pourquoi on constate une différence supérieure de 44 896 € par rapport à 2018.

73- La principale ressource est constituée par les impôts et taxes (82,2 %)

Le produit des contributions directes augmente de 1,5 % alors que l'évolution des bases a été annoncée à 2,2 %, les taux d'imposition restant inchangés.

Les produits de la taxe d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti évoluent respectivement de + 2,2 %, de + 2 % et de + 2,1 %. Mais le produit de la Taxe d'Habitation sur les Locaux Vacants (THLV) diminue de 26,5 %, passant de 67 802 € à 49 786 € en 2019. Elle peut s'expliquer par les contestations et exonérations obtenues par les propriétaires.

La part des impôts ménages dans le total des recettes réelles de fonctionnement est de 37,8 %, contre 40 % en 2018 et 32,7 % en 2017.



La dotation de solidarité communautaire est majorée de 4,9 % : elle représente aujourd'hui 12,4 % des recettes réelles de fonctionnement.

C'est le Pacte Fiscal et Financier adopté par délibération du 16 Juin 2016 par la Communauté Urbaine de Dunkerque qui prévoit la modification des enveloppes et des critères actuels de la DSC. Il met en œuvre la solidarité entre les communes membres et la CUD pour la période 2016-2020, dans le cadre de l'objectif 3 de ce pacte « renforcer la péréquation et la solidarité entre les communes ».

Globalement, ce chapitre augmente de 23 297 € par rapport aux prévisions.

74- Ce chapitre « dotations, subventions et participations » diminue à nouveau, passant de 736 436 € en 2018 à 587 819 en 2019, soit une perte de 20 %.

Ce chapitre comprend la Dotation Globale de Fonctionnement qui s'élève à 139 328 € contre 214 093 € en 2018 soit une baisse de 35 %. Cette ressource ne représente plus que 1,6 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les dotations de compensation dont la part représente 2,95 % s'élèvent à 254 696 € soit une augmentation de 5,7 % par rapport à l'exercice précédent.

Ce chapitre enregistre une augmentation de 9 777 € par rapport aux prévisions qui s'explique par l'attribution du Fond Départemental de Péréquation de la taxe professionnelle non prévu au BP.

75- les autres produits de gestion courante : A proportion plus ou moins égale, soit 1 % des recettes réelles de fonctionnement (revenus des immeubles), ils évoluent très légèrement, ce qui s'explique par le départ de locataires des logements communaux qui ne seront pas réattribués dans l'immédiat pour cause de mise en conformité, mais aussi par l'augmentation progressive des tarifs et la réévaluation des loyers des immeubles en fonction de l'évolution des indices immobiliers suivant les règles en vigueur.

Les réalisations sont supérieures aux prévisions de 2 579 €

77- Les produits exceptionnels sont en augmentation pour 2019. Nous avons enregistré le produit des cessions d'immobilisation (terrain rue René Marchandin pour 57 000 €) et le remboursement de divers sinistres (rue Carnot pour du mobilier de voirie, changement de vitre à la salle de tennis, candélabres avenue Caro, bris de glace école Lamartine).

L'exécution des opérations de cession apparaît au compte 775 de la section de fonctionnement sans qu'il y ait lieu à prévisions. Il s'agit d'écritures spécifiques relatives aux opérations, suite à la cession d'un bien et qui consiste à maintenir la réalité du patrimoine de la collectivité. La cession d'un bien est toujours enregistrée pour la valeur historique (prix d'achat + adjonction - amortissement). La prévision budgétaire de produit de la cession est à inscrire au chapitre globalisé sans exécution prévue à cet effet : chapitre 024 en recette d'investissement.

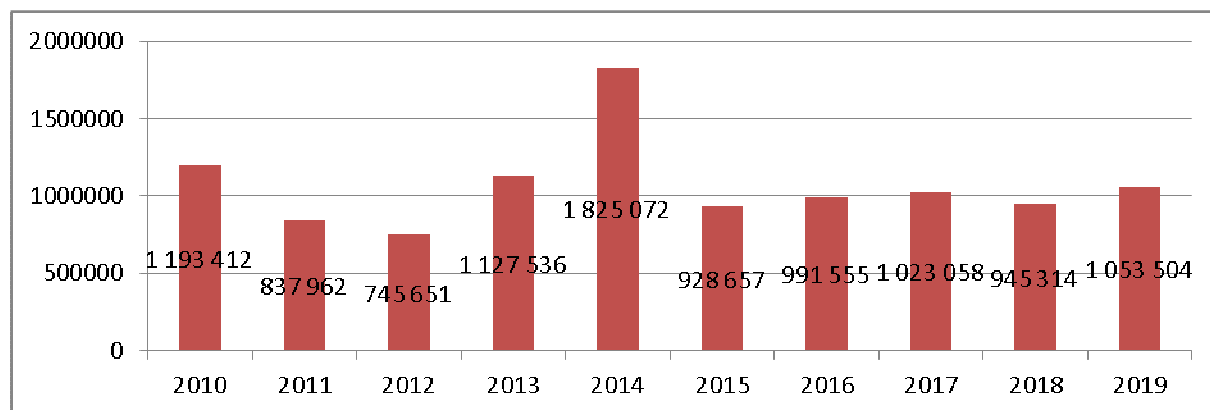
Pour 2019, cela concerne la cession de parcelles de terrain.

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 Les dépenses : 1 519 656,24 €

Auxquels il convient d'ajouter 344 889,52 € de restes à réaliser.

Le programme d'investissement se poursuit avec des dépenses d'équipement sur l'année 2019 s'élevant à 1 053 504,04 €.



Sur la période 2010-2019, le total des investissements réalisés dépasse donc les 10,5 millions d'euros.

En 2019, les opérations les plus significatives sont les suivantes :

- Pour nos écoles publiques, chaque établissement a bénéficié d'une enveloppe de 5 000 € afin de remplacer le mobilier scolaire. Des travaux importants ont été réalisés à l'école la Campagne dans le cadre du transfert du multi accueil pendant la période de travaux concernant l'extension du Centre Socio-Educatif pour 38 000 € (vidéophonie, climatisation, achat de lits supplémentaires pour le dortoir, menuiseries, travaux sanitaires et clôtures). Cette même école a été dotée d'une nouvelle aire de jeux dans la cour (13 000 €). Des lave-vaisselles professionnels ont été installés à l'école Lamartine et l'école Sévigné (15 000 €), et à l'école Billaut, des travaux au niveau des tabatières ont été entrepris (10 000 €).
- Pour l'opération sports, on comptabilise les travaux de ventilation aux vestiaires et dojo de la salle Denver (2 300 €), qui correspondent à des trappes d'accès dans le plafond et à la pose de nouveaux groupes VMC, les travaux de rénovation et remise en peinture d'une perche de tir à l'arc (10 540 €) et le remplacement du filet pare ballons au stade Edmond Belle (13 000 €).

- Pour l'éclairage public, en 2019, on comptabilise 104 000 € de dépenses et 51 000 € de restes à réaliser. Cela concerne les travaux de renforcement des réseaux ou de mise en œuvre de nouveaux équipements, des travaux de modernisation de l'éclairage public existant et afin de poursuivre notre action en matière d'économie d'énergie, le remplacement des éclairages boules et lampes mercure par des LED.

Ces travaux concernent les rue Verte, rue de la République, place du marché aux vaches, rue des AFN, la sécurisation du carrefour rue des AFN/ avenue François Mitterrand.

Les travaux rue du Guindal et hameau de Coppenaxfort ont été réalisés en accompagnement des travaux de la CUD.
- Concernant le projet de rénovation et d'extension du Centre-Socio-Educatif, les frais au titre des études et conceptions des cotraitants ont été engagés pour 47 731 €, ainsi que les frais pour le diagnostic amiante avant travaux (2 500€), les études de sol (3 480€) et les honoraires du bureau de contrôle et du coordonnateur SPS (10 000€).

Les premières dépenses de travaux comptabilisées sur 2019 ont concerné le désamiantage pour 66 420 €.
- Pour l'opération Bâtiments communaux, dans le cadre de l'accessibilité des bâtiments, 26 200 € ont été dépensés : rampes d'accès PMR à la médiathèque, remplacement de portes à l'école Lamartine, alarme de l'ascenseur à la médiathèque et l'ensemble des patères pour porte manteau à l'école Sévigné.

Les démarches sur le projet d'agrandissement du local moto étant engagées, il faut comptabiliser les frais d'architecte à hauteur de 8 500 € et les études diverses pour 5 000€.

On intègre la deuxième annuité pour l'acquisition de l'immeuble rue Paul Machy (125 000 €), le remplacement de la chaudière au presbytère suite au changement de gaz (4 275 €) et l'acquisition de praticables pour les diverses manifestations (23 000 €)
- Concernant les opérations de voirie et d'amélioration des équipements du centre-ville, il s'agit de l'installation de la vidéo protection au parc urbain et l'acquisition de caméras mobiles (2 800 €), le mobilier urbain pour 13 000 € (poubelles, bancs, pots jardinières, supports vélo, potelets), la remise en état des jardinières (13 000 €), la réfection des chemins ruraux (8 900 €), la sécurisation du parc urbain (31 000€) par l'installation de poutres coulissantes à fermeture électronique et gabions, les diverses tranchées d'éclairage public à l'île Ste Sophie, avenue François Mitterrand pour 8 110 €, route du Guindal pour 20 600 € et à l'aire de covoiturage pour 5 350 €, la création d'un trottoir au niveau de l'aire de jeux (6 100€) et le panneau numérique d'informations avenue François Mitterrand (17 760 €).

- Pour les ateliers municipaux et les espaces verts, c'est un total de 7 680 € qui a été dépensé pour l'outillage et le matériel (tronçonneuse, échelles, meuleuses, perceuses, scies sauteuse, tonnelles).
La commune a réceptionné un nouveau véhicule utilitaire compact 100 % électrique, châssis basculant pour faciliter entre autre l'arrosage des plantations (29 800€).
Dans la continuité du projet de réaménagement des futurs locaux pour le service espaces verts, les travaux de création d'une zone de stockage pour bennes ont été entrepris pour 9 996 €, ainsi que l'achat d'une benne basculante à hauteur de 2 200€. Le remplacement des menuiseries s'élève à 5 000 €.
- Pour l'hôtel de ville et les différents services, les principales dépenses d'investissement concernent : l'assainissement de la cour intérieure de la mairie (26 000€) et le remplacement des projecteurs de façade (6 900€), du mobilier en remplacement de celui vieillissant (armoires, siège de bureau...), du matériel informatique, logiciels, l'installation de défibrillateurs pour 27 219 €, et des instruments pour l'école de musique à hauteur de 3 000 €.
A l'espace Pierre de Coubertin, le revêtement de sol du hall d'entrée a été remplacé (10 000€), et une grosse réparation au niveau de l'ascenseur a du être réalisée (remplacement du variateur de fréquence) pour 9 500 €.
A la médiathèque, la somme de 12 630 € a été nécessaire pour le remplacement du chauffage.
Le service Jeunesse et Sports a été doté d'un logiciel de gestion des ressources pour 7 000€. Cette dépense comprend la maintenance corrective, évolutive, réglementaire et l'assistance téléphonique. Il s'agit d'une solution en ligne pour la gestion des équipements sportifs des collectivités, la gestion des contrôles réglementaires (contrôle de sécurité des matériels, traçabilité, maintenance des installations) et la gestion des plannings (utilisation des salles et des terrains).
- Dans le cadre des travaux de gros entretien à la piscine, il a été investi 13 700 € pour la réfection de la peinture de la toiture.

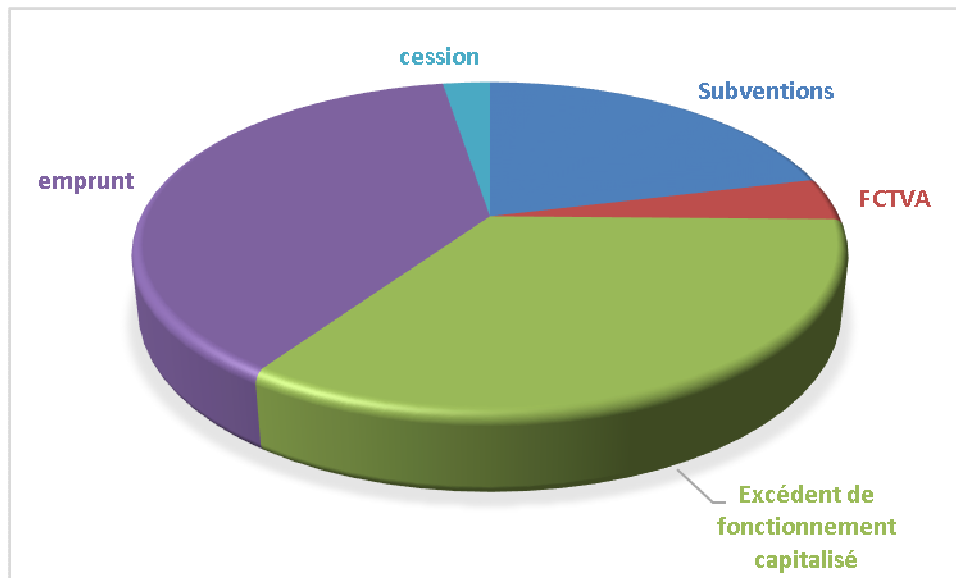
A ces dépenses d'équipements s'ajoutent le remboursement du capital de la dette pour une somme de 407 565 € contre 362 516 € en 2018.

L'augmentation s'explique par la mobilisation de l'emprunt de 1 300 000 € pour le centre socio-éducatif et les premières échéances à compter du 10 juillet 2019 soit 42 000 €.

2.2 Les recettes : 3 197 370,46 €

Auxquels il convient d'ajouter 474 329,15 € de restes à réaliser.

La structure des recettes d'investissement est la suivante :



Les recettes d'investissement sont constituées principalement de ressources propres.

L'excédent de fonctionnement capitalisé s'élève à 1 177 629,62 € soit au total 34,3 % des recettes réelles d'investissement.

Le FCTVA représente 4,1 % des recettes avec un montant de 141 375,26 €. Il est calculé sur les dépenses d'investissement comptabilisées en 2017, y compris les dépenses de fournitures relatives aux travaux en régie et les dépenses d'entretien des bâtiments publics.

Ces ressources ont été complétées par les subventions reçues pour un montant de 727 097 € comprenant :

	Réalisé 2019	Restes à réaliser 2019
Ligue de football	5 000,00	-
GRDF	4 188,00	-
DSIL	36 236,85	29 369,15
Département	148 303,00	-
CUD	147 736,00	356 264,00
Cession	-	88 696,00
	341 463,85	474 329,15

Une subvention est accordée par la ligue du Football amateur suite à la sécurisation d'une installation contribuant à un classement fédéral – main courante au stade Edmond Belle.

Une subvention est attribuée au titre du FSIL 2018 de 36 236,85 € pour les travaux de réfection totale de la toiture à l'école Sévigné et les travaux de mise en accessibilité et sécurisation de l'accès à l'école Sévigné par un chemin piétonnier, et au titre du FSIL 2019 de 29 369,15 € pour la réfection totale et l'isolation de la 3^{ème} partie des toitures de l'école Sévigné.

Les subventions du Département et de la CUD correspondent aux premiers versements pour l'extension et la réhabilitation du Centre-Socio-Educatif.

La cession correspond à la vente du terrain rue René Marchandin .

ANALYSE DES EPARGNES ET DES ETATS DE LA DETTE

	recettes réelles de fonctionnement	dépenses réelles de fonctionnement	épargne brute	Remboursement du capital de la dette	Epargne nette
	A	B	D=A-B	E	F=D-E
2014	9 362 193	8 953 352	408 841	274 506	134 335
2015	9 507 700	8 614 289	893 411	304 170	589 241
2015/2014	1,6	-3,8	118,5	10,8	338,6
2016	9 362 389	8 314 917	1 047 472	345 292	702 180
2016/2015	-1,5	-3,5	17,2	13,5	19,2
2017	9 266 786	8 003 514	1 263 272	356 769	906 503
2017/2016	-1,0	-3,7	20,6	3,3	29,1
2018	8 823 153	7 781 722	1 041 430	362 516	678 914
2018/2017	-4,8	-2,8	-17,6	1,6	-25,1
2019	8 626 970	7 475 093	1 151 877	407 565,0	744 312
2019/2018	-2,2	-3,9	10,6	12,4	9,6
progression 2014/2019	-7,9	-16,5	181,7	48,5	454,1

Pour l'année 2019, comme précisé lors du débat d'orientation budgétaire, la commune voit son niveau d'épargne évoluer favorablement depuis 2014 grâce à la baisse significative des dépenses de fonctionnement et malgré la baisse des recettes, limitée par l'augmentation des divers tarifs de la commune, la hausse des bases des taxes locales et de la Dotation de Solidarité Communautaire.

De plus, les épargnes brute et nette augmentent respectivement de 10,6 % et 9,6 % de la valeur de 2018, le niveau est donc favorable.

La capacité de désendettement, représentant le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'encours de la dette par l'épargne brute, s'établit donc à 3,16 années fin 2019.

On notera que ce ratio financier reste inférieur à 8 ans, dans la zone « verte » des valeurs de référence en la matière.

Le stock de dette se situe à 3 640 008 € à la fin de l'année contre 2 747 573 € fin 2018.

En définitive, la gestion rigoureuse menée cette année, dans un contexte de plus en plus difficile, a permis de dégager des marges de manœuvre qui contribuent à maintenir une certaine capacité d'investissement pour l'exercice 2019 et ce, dans une période de contraintes pour les collectivités territoriales et le service public.

A Bourbourg, le

Le Conseiller délégué aux finances
Patrick Behague